

COMMUNIQUE DE PRESSE

Expertise de l'Afsset sur les effets sanitaires des champs électromagnétiques d'extrêmement basses fréquences

Maisons-Alfort, le 6 avril 2010

L'Afsset publie ce jour une mise à jour des connaissances sur les effets sanitaires des champs électromagnétiques d'extrêmement basses fréquences. Ces champs sont typiquement ceux émis par les lignes électriques, ou tout appareil électrique.

Des études scientifiques montrent une association statistique entre l'exposition aux champs électromagnétiques produits par les lignes de très haute tension et des leucémies infantiles. Sur cette base, le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé en 2002 les champs d'extrêmement basses fréquences cancérigènes possibles pour l'homme (2B). Cependant, aucune étude biologique n'a démontré un mécanisme d'action explicitant la survenue de ces leucémies. Le risque reste pour l'heure débattu (expertise INSERM 2008).

Pour l'Afsset, la priorité va à la résolution de ce paradoxe scientifique. Elle recommande de reprendre ou de poursuivre les études épidémiologiques en s'appuyant sur une description robuste de l'exposition aux champs électromagnétiques d'extrêmement basses fréquences, notamment par le recours aux nouvelles techniques de mesure des expositions individuelles. L'Afsset recommande aussi de renforcer la recherche sur les causes possibles des leucémies infantiles. Au-delà, la recherche d'autres effets potentiels de ces champs doit également être renforcée (hypothèse de l'implication de ces champs dans des pathologies neurodégénératives). Enfin des études devront cibler les travailleurs, exposés à de plus forts niveaux. L'Afsset conseille également d'associer les populations locales aux études de caractérisation de l'exposition, en les impliquant dans la définition des objectifs et en les informant des résultats.

Dans l'attente, l'Afsset recommande de ne pas installer ou aménager de nouveaux établissements accueillant des enfants (écoles, crèches...) à proximité immédiate des lignes à très haute tension, et de ne pas implanter de nouvelles lignes au-dessus de tels établissements. Par ailleurs, les experts de l'Afsset partagent les conclusions du consensus international (OMS, 2007) qui considère que les preuves scientifiques d'un possible effet sanitaire à long terme sont insuffisantes pour justifier une modification des valeurs limites d'exposition actuelles.

Pour joindre le Service de presse de l'Afsset :
Céline Delysse : 01 56 29 16 09.
Par écrit - presse@afssset.fr

Pour connaître nos travaux, nos saisines, notre programme de travail
Les sites de l'Afsset :
www.afssset.fr
www.substitution-cmr.fr
www.observatoire-pesticides.gouv.fr
www.sante-environnement-travail.fr